

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 11-2026

<u>Date de convocation</u> :	L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Adjointe au Maire, Vice-Présidente
12 juin 2026	
<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice : 11	ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MALAPLATE Christina, Mme GLABAY Guénaële, Mme MELCKMANS Marie-Laure, Mme SANCHEZ Cindy, M. DUCHÉ Christian, Mme FRIGOLI Catherine, Mme POINTET Martine, M. MELCHIOR Hugues
- présents : 8	
- votants : 8	
<u>OBJET</u> :	
Affectation des résultats définitifs 2025	ABSENTS ou EXCUSÉS : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme DEPLAIX Doris, Mme TALIN Dominique

Rapporteur : La Vice-Présidente

Le Conseil d'administration,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 26 803.97 €,

**Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

AFFECTE comme suit le résultat 2025 de la section de fonctionnement du budget annexe du CCAS :

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 279.95 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	25 524.02 €.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La Vice-Présidente,



Christina MALAPLATE



Certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Publié le :
Mis en ligne le :